

**FORMULAIRE DE DÉPÔT:**

**Modèle abrégé  
pour petites sociétés sans capital**

**en euros (EUR)**

Version 2020

Des informations concernant le dépôt des formulaires sont disponibles sur le site Internet de la Centrale des bilans: [www.centraledesbilans.be](http://www.centraledesbilans.be)

# CONTENU

Le présent document constitue le modèle abrégé du formulaire de dépôt pour sociétés sans capital. Il est composé:

- des éléments d'identification de la société et des comptes annuels (section A-app 1);
- de la liste complète des administrateurs, gérants et commissaires (section A-app 2.1) et de l'identité des experts-comptables externes, des réviseurs, des comptables agréés ou des comptables-fiscalistes agréés auxquels une mission concernant les comptes annuels a été confiée (section A-app 2.2);
- des comptes annuels reprenant:
  - le bilan (sections A-app 3.1 et A-app 3.2);
  - le compte de résultats (section A-app 4);
  - le tableau des affectations et prélèvements (section A-app 5);
  - l'annexe (section A-app 6).
- des autres documents à déposer en vertu du Code des sociétés et des associations:
  - les informations relatives aux participations (section A-app 7.1) et la liste des entreprises dont la société répond de manière illimitée (section A-app 7.2);
  - la structure de l'actionnariat (section A-app 8);
  - les autres informations à communiquer en vertu du Code des sociétés et des associations (section A-app 9);
  - le cas échéant,
    - le rapport de gestion (section A-app 10);
    - le rapport des commissaires (section A-app 11);
    - le bilan social (section A-app 12);
    - le rapport de rémunération (section A-app 13);
    - le procès-verbal ou les rapports concernant des conflits d'intérêts et/ou contrats (section A-app 14);
    - le rapport du conseil de surveillance (section A-app 15);
    - les comptes annuels de l'(des) entreprise(s) dans laquelle (lesquelles) la société déposante assume une responsabilité illimitée (section A-app 16);
    - autres documents (section A-app 17).

<b>23</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0680954153	P.	U.	D.	A-app 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: VIN DU PAYS DE HERVE .....

Forme juridique: -1 Société Coopérative Entreprise Sociale agréée .....

Adresse: Sur le Try ..... N°: 11 Boîte: .....

Code postal: 4650 ..... Commune: Herve .....

Pays: Belgique .....

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de TC-Liège, division Verviers .....

Adresse Internet<sup>1</sup>: http://www. ....

Numéro d'entreprise 0680954153

DATE 14/09/2017 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS EN EUROS<sup>2</sup>

approuvés par l'assemblée générale du 19/06/2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Exercice précédent du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**<sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: ..... Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: .....

Signature  
(nom et qualité)

Nom SCHOONBROODT Michel  
Qualité Directeur

Signature  
(nom et qualité)

Nom PREUD'HOMME Eric  
Qualité Administrateur

<sup>1</sup> Mention facultative.  
<sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.  
<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

-----  
PREUD'HOMME, Eric

Vieux Chemin de Bléret 2 4053 Embourg Belgique

Administrateur [13] (12/09/2017 - 12/09/2021)

Président du Conseil d'Administration [10] (12/09/2017 - 12/09/2021)  
-----

BREULHEZ, Frédéric

Bois Libert 47 4053 Embourg Belgique

Administrateur [13] (12/09/2017 - 12/09/2021)  
-----

JACQUES, Didier

Rue de Harlez 53 4000 Liège Belgique

Administrateur [13] (12/09/2017 - 12/09/2021)  
-----

DE PRINS, Philippe

Avenue des Dix Arpens 85 bte 2 1200 Woluwe-Saint-Lambert Belgique

Administrateur [13] (12/09/2017 - 12/09/2021)  
-----

RUWET, Lazlo

Messitert 224B 4880 Aubel Belgique

Administrateur [13] (12/09/2017 - 12/09/2021)  
-----

BARTHOLOME, Xavier

Chapelle des Anges 57 4890 Thimister-Clermont Belgique

Administrateur [13] (12/09/2017 - 12/09/2021)  
-----

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels **ont / n'ont pas\*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
ORTMANS, Frederique, Rue des Fosses, 17, 4140, Sprimont, BE	ITAA10955138	A,B

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20	18.639	14.556
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	874.320	432.947
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	415	242
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	870.920	432.445
Terrains et constructions		22	653.076	326.503
Installations, machines et outillage		23	195.117	70.115
Mobilier et matériel roulant		24	22.727	32.377
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0	3.450
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	2.985	260
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	119.547	228.880
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	28.880	
Stocks		30/36	28.880	
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	11.060	10.133
Créances commerciales		40	1.264	2.768
Autres créances		41	9.796	7.365
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	73.032	211.974
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	6.575	6.773
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	1.012.506	676.383



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	<u>553.019</u>	<u>368.367</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.3	17	<u>453.751</u>	<u>313.139</u>
Dettes financières .....		170/4	<u>453.751</u>	<u>313.139</u>
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées .....		172/3	<u>453.751</u>	<u>313.139</u>
Autres emprunts .....		174/0		
Dettes commerciales .....		175		
Acomptes sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.3	42/48	<u>96.700</u>	<u>52.995</u>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	<u>59.388</u>	<u>38.360</u>
Dettes financières .....		43		
Etablissements de crédit .....		430/8		
Autres emprunts .....		439		
Dettes commerciales .....		44	<u>2.064</u>	<u>7.843</u>
Fournisseurs .....		440/4	<u>2.064</u>	<u>7.843</u>
Effets à payer .....		441		
Acomptes sur commandes .....		46	<u>24.739</u>	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	<u>10.395</u>	<u>6.678</u>
Impôts .....		450/3	<u>146</u>	<u>3.343</u>
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	<u>10.249</u>	<u>3.335</u>
Autres dettes .....		47/48	<u>114</u>	<u>114</u>
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	<u>2.567</u>	<u>2.233</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	<u>1.012.506</u>	<u>676.383</u>



## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute .....		9900	-7.327	-82.440
Dont: produits d'exploitation non récurrents .....		76A		
Chiffre d'affaires* .....		70	6.349	9.089
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers* .....		60/61	51.515	97.919
Rémunérations, charges sociales et pensions ....(+)/(-)	6.4	62	89.908	39.334
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	48.019	18.294
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises).....(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises).....(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation.....		640/8	3.293	1.415
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes .....		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	-148.547	-141.483
<b>Produits financiers</b> .....	6.4	75/76B	7	3
Produits financiers récurrents .....		75	7	3
Dont: subsides en capital et en intérêts .....		753		
Produits financiers non récurrents .....		76B		
<b>Charges financières</b> .....	6.4	65/66B	15.853	13.130
Charges financières récurrentes.....		65	15.853	13.130
Charges financières non récurrentes.....		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	-164.394	-154.610
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)		67/77	134	43
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	-164.528	-154.653
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....(+)/(-)		9905	-164.528	-154.653

\* Mention facultative.

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> ..... (+)/(-)	9906	-446.012	-281.484
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter ..... (+)/(-)	(9905)	-164.528	-154.653
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent ..... (+)/(-)	14P	-281.484	-126.832
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b> .....	691/2		
à l'apport .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> ..... (+)/(-)	(14)	-446.012	-281.484
<b>Intervention des associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7		
Rémunération de l'apport .....	694		
Administrateurs ou gérants .....	695		
Travailleurs .....	696		
Autres allocataires .....	697		

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8059P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	..... 244
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8029	..... 244	
Cessions et désaffectations .....	8039	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8049	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8059	..... 488	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....			
	8129P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	..... 2
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8079	..... 71	
Repris .....	8089	.....	
Acquis de tiers .....	8099	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8109	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8119	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8129	..... 73	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(21)	..... 415	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8199P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	467.641
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8169	488.748	
Cessions et désaffectations .....	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8199	956.389	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8259P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8219		
Acquises de tiers .....	8229		
Annulées.....	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8329P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	38.646
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8279	46.824	
Repris .....	8289		
Acquis de tiers .....	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8329	85.470	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22/27)	870.920	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8395P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	..... 260
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8365	..... 2.725	
Cessions et retraits .....	8375	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8385	.....	
Autres mutations..... (+)/(-)	8386	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8395	..... 2.985	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8455P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8415	.....	
Acquises de tiers .....	8425	.....	
Annulées.....	8435	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8445	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8455	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8525P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8475	.....	
Reprises .....	8485	.....	
Acquises de tiers .....	8495	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits.....	8505	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8515	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8525	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8555P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b> .....	8545	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8555	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(28)	..... 2.985	

**ETAT DE L'APPORT**

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même

Nombre d'actions correspondantes.....

Détenues par ses filiales

Nombre d'actions correspondantes.....

Codes	Exercice
8722	.....
8732	.....

## ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b> .....	(42)	59.388
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b> .....	8912	217.693
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b> .....	8913	236.058
<b>DETTES GARANTIES</b> (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>		
Dettes financières.....	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées.....	891	
Autres emprunts.....	901	
Dettes commerciales.....	8981	
Fournisseurs.....	8991	
Effets à payer.....	9001	
Acomptes sur commandes.....	9011	
Dettes salariales et sociales.....	9021	
Autres dettes.....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b> .....	9061	
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société</b>		
Dettes financières.....	8922	395.654
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées.....	892	395.654
Autres emprunts.....	902	
Dettes commerciales.....	8982	
Fournisseurs.....	8992	
Effets à payer.....	9002	
Acomptes sur commandes.....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales.....	9022	
Impôts.....	9032	
Rémunérations et charges sociales.....	9042	
Autres dettes.....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société</b> .....	9062	395.654

**RÉSULTATS**

**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL**

**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein.

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	2,8	1,8
<b>PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE</b>		
<b>Produits non récurrents</b> .....	76	.....
Produits d'exploitation non récurrents.....	(76A)	.....
Produits financiers non récurrents .....	(76B)	.....
<b>Charges non récurrentes</b> .....	66	.....
Charges d'exploitation non récurrentes .....	(66A)	.....
Charges financières non récurrentes.....	(66B)	.....
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>		
<b>Intérêts portés à l'actif</b> .....	6502	.....



**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	.....
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par la société .....	9150	.....
 <b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	91611	110.448
Montant de l'inscription .....	91621	338.600
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat .....	91631	.....
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement .....	91711	92.400
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat .....	91721	.....
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés .....	91811	.....
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91821	.....
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause .....	91911	.....
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91921	.....
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu .....	92011	.....
Le montant du prix non payé.....	92021	.....



**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**.....

Bases et méthodes de cette estimation

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Code	Exercice
9220	.....

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

	Codes	Exercice
<b>ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES</b>		
Garanties constituées en leur faveur .....	9294	.....
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....	9295	.....
<b>LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES</b>		
Créances sur les personnes précitées .....	9500	.....
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
.....		
.....		
.....		
.....		
Garanties constituées en leur faveur .....	9501	.....
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....	9502	.....

	Exercice
<b>LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)</b>	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

	Exercice
<b>TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES</b>	
<b>Avec des personnes détenant une participation dans la société</b>	
Nature des transactions	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
<b>Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation</b>	
Nature des transactions	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
<b>Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société</b>	
Nature des transactions	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS****INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

---

\* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Conformément à la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises ainsi qu'à l'arrêté royal du 8 octobre 1976, il appartient à l'organe d'administration de notre société, de fixer les règles qui président aux évaluations dans l'inventaire, prévues à l'article 7, alinéa 1 de la loi.

### I. Principe de continuité

Conformément à l'article 17 de l'A.R. précité, ces règles doivent être employées, systématiquement d'exercice à exercice, sans modification, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de leur utilisation ; dans ce cas et si le changement a des conséquences significatives, une Mention spéciale en est faite dans l'annexe prévue à l'article 2 du dit A.R.

### II. Particularités suivant les différents postes d'actif et de passif

#### 1. Frais d'établissement

Le Conseil d'Administration fixera de cas en cas, en fonction de la nature et de l'importance des frais d'établissement dont il s'agit, le rythme de l'amortissement à appliquer avec un maximum de 5 ans.

Les frais d'émission des emprunts seront activés ainsi que les frais de constitution des baux relatifs aux terrains. Leurs amortissements seront fixés sur la durée des contrats.

#### 2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations acquises de tiers sont portées à l'actif, à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles créées par l'entreprise seront portées à l'actif à leur coût de revient direct. Ce coût comprend toutes les dépenses pouvant être directement attribuées ou affectées sur une base raisonnable, cohérente et permanente, à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée. Seront également activés, les frais d'élaboration du site internet, les frais de design des étiquettes, ... (les étiquettes elles-mêmes seront reprises en fournitures et prises en charge au fur et à mesure de leur consommation).

L'amortissement des immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, est pratiqué compte tenu de leur valeur et utilisation pour la société et de leur possibilité réelle de rendement futur. Cette durée ne peut excéder 5 ans, sauf justification particulière à mentionner dans l'annexe aux comptes annuels.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne feront pas l'objet d'amortissements mais de réduction de valeur en cas de moins-values ou de dépréciation durable.

Ces réductions de valeur pourront être réduites ou supprimées si, en fin d'exercice, elles excèdent une appréciation actuelle selon les critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, des dépréciations, charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

#### 3 Immobilisations corporelles

Les investissements seront enregistrés au prix d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport) ou d'apport.

Avenant CA 09/03/2020 concernant l'évaluation des vignes :

Durant la période précédant la commercialisation du vin, il est porté à l'actif du bilan, outre le coût de la plantation initiale de la vigne, les coûts directement engagés pour leur mise en état d'utilisation, et notamment les frais d'entretien.

=> A 18

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

.....  
.....  
.....  
.....

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN  
VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	



**LISTE DES ENTREPRISES DONT LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** *(rubriques 45 et 178/9 du passif)*

**Dettes fiscales échues**.....

**Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale**.....

**MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITAUX OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS** .....

Codes	Exercice
9072	.....
9076	.....
9078	.....

## RAPPORT DE GESTION

Extrait du rapport de gestion à l'AGO du 19/06/2021.

Maintien des règles comptables de continuité (référence à l'article 3:48 §2 6°) :

Même si le compte de résultat affiche, depuis la création de la coopérative, une perte, le Conseil d'Administration n'est pas étonné de ce niveau de pertes et reste confiant quant à l'avenir de cette aventure. Pour créer un domaine viticole, les investissements initiaux sont importants et étaient repris dans le plan financier.

Nous estimons que cette situation est temporaire : grâce à l'augmentation du volume de raisins à récolter chaque année, le nombre de bouteilles va augmenter très rapidement et nous amener dans quelques années à la rentabilité recherchée.

Eric Preudhomme Michel Schoonbroodt

Président du Conseil d'Administration Directeur

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

.....  
.....  
.....  
.....

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: ..... 145 ..... 200 .....

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs.....	100	2,8		2,8 (ETP)	1,8 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées .....	101	4.350		4.350 (T)	3.212 (T)
Frais de personnel.....	102	89.908		89.908 (T)	39.334 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs .....</b>	105	3		3,0
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	1		1,0
Contrat à durée déterminée .....	111	2		2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	3		3,0
de niveau primaire.....	1200			
de niveau secondaire.....	1201	2		2,0
de niveau supérieur non universitaire .....	1202			
de niveau universitaire .....	1203	1		1,0
Femmes.....	121			
de niveau primaire.....	1210			
de niveau secondaire.....	1211			
de niveau supérieur non universitaire .....	1212			
de niveau universitaire .....	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130	1		1,0
Employés .....	134			
Ouvriers .....	132	1		1,0
Autres .....	133	1		1,0

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1,0
305	1		1,0

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour la société.....  
 dont coût brut directement lié aux formations .....  
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....  
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour la société.....

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour la société.....

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**RAPPORT DE RÉMUNÉRATION**

*pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)*

.....  
.....  
.....  
.....



**CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONTRATS**

- *Procès-verbal ou rapport spécial sur les décisions et/ou la conclusion d'une opération impliquant un intérêt opposé de nature patrimoniale entre un administrateur et la société et/ou sur les contrats conclus entre l'administrateur unique étant également l'actionnaire unique et la société (article 5:77, §1, article 6:65, §1, article 7:96, §1 et article 7:103, §1 du Code des sociétés et des associations)*
- *Rapport sur les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la société (article 7:231, 3<sup>ème</sup> alinéa du Code des sociétés et des associations)*

.....  
.....  
.....  
.....

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

*d'une société européenne (article 15:29 du Code des sociétés et des associations) ou d'une société coopérative européenne (article 16:27 du Code des sociétés et des associations)*

.....  
.....  
.....  
.....

**LES COMPTES ANNUELS**

*de l'(des) entreprise(s) dans laquelle (lesquelles) la société déposante assume une responsabilité illimitée en qualité d'associé ou membre à responsabilité illimitée (à ajouter uniquement si les codes A, B et D dans la section A-app 7.2 ne sont pas d'application) (article 3:12, §1, 7° du Code des sociétés et des associations)*

.....  
.....  
.....  
.....

**AUTRES DOCUMENTS**

*(à spécifier par la société)*

.....  
.....  
.....  
.....

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page A 6.8)

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire ou dégressive aux taux ci-après :

- bâtiments 3,33 % à 5 %
- outillage 10 % à 20 %
- matériel d'exploitation 10 % à 20 %
- placement et installation de ce matériel 10 % à 20 %
- aménagement des locaux 10 % à 33 %
- mobilier et matériel de bureau 10 % à 33 %
- matériel informatique/électronique 20 % à 50 %
- matériel roulant 10 % à 20 %

Les frais accessoires sont amortis à 100 % dans l'année d'acquisition.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont pratiqués lorsqu'en raison de leur altération ou de modification de conditions économiques ou technologiques, la valeur comptable des immobilisations corporelles dépasse leur valeur d'utilisation par la société.

Lorsque la loi fiscale autorise des dérogations, notamment en vue de promouvoir les investissements, les dérogations autorisées pourront être appliquées sous réserve d'en faire mention dans l'annexe du bilan.

#### 4. Immobilisations financières

##### 4.1 Participations, actions

Chaque poste du portefeuille figurant en immobilisations financières est porté dans les comptes, à son prix d'achat (frais accessoires exclus) ou d'apport et compte tenu des éventuels montants restant à libérer et corrections de valeur y afférentes.

##### 4.2 Critères d'évaluation

A la fin de chaque exercice social, une évaluation distincte de chaque poste du portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

##### 4.3 Sociétés filiales

En principe, ces participations sont évaluées à leur valeur patrimoniale (valeur d'actif net comptable, valeur intrinsèque).

##### 4.4 Sociétés liées

L'évaluation de toute participation dans une autre société liée est demandée à la société mère (c'est-à-dire, en général, celle qui détient la participation la plus importante) en vue de rechercher une évaluation unique au sein du groupe sans préjudice au respect de l'autonomie de notre conseil.

##### 4.5 Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Les titres de la rubrique ci-dessus mentionnée sont répartis en deux catégories qui sont traitées conformément aux principes repris ci-après :

---

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page A 18)

## •première catégorie

En font partie, les titres non cotés en Bourse.

Ces titres sont évalués conformément aux principes exposés pour les sociétés filiales.

## •deuxième catégorie

En font partie, les titres cotés dont le marché boursier est significatif et dont le cours de bourse reflète de manière satisfaisante l'évolution de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société évaluée.

Ces titres sont évalués au dernier cours de bourse de l'exercice (multiplié par le cours de change du même jour pour les titres étrangers, sauf si le Conseil d'Administration estime avec prudence, sincérité et bonne foi qu'un cours différent doit être retenu, ce cours doit résulter d'un calcul objectif correspondant à une moyenne simple ou pondérée de cours de change portant au plus sur les douze mois antérieurs).

Si toutefois, un événement survenu au cours du dernier mois de l'exercice donne au cours de bourse ainsi défini un caractère anormal, la valeur estimative retenue est basée sur la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice.

## 4.6 Modification de la valeur comptable

## •Réductions de valeur

Si la valeur estimative est inférieure à la valeur comptable et si la moins-value ainsi observée a, selon le Conseil d'Administration, un caractère durable, une réduction de valeur égale à la moins-value est enregistrée.

En tout cas, si la moins-value par rapport à la valeur comptable avait déjà été observée partiellement ou totalement, à la clôture des trois exercices sociaux précédents, elle est considérée, partiellement ou totalement, comme durable. Dans ce cas, une réduction de valeur, égale à la moins-value minimale observée à la clôture des trois exercices précédents, est enregistrée, sauf cas exceptionnel.

## •Reprise de réduction de valeur

Si la valeur estimative est supérieure à la valeur comptable et si la plus-value observée par rapport à cette dernière présente un caractère durable, une reprise de réduction de valeur égale à la plus-value, peut être effectuée à concurrence des réductions de valeurs actées antérieurement.

En tout cas, si la plus-value par rapport à la valeur comptable avait déjà été observée, partiellement ou totalement comme durable. Dans ce cas, une reprise de réduction de valeur, égale à la plus-value minimale observée à la clôture des trois exercices sociaux précédents, est enregistrée à concurrence des réductions de valeur actées antérieurement, sauf cas exceptionnel.

## •Réévaluation

Une réévaluation, en cas de plus-value certaine et durable, peut être actée, conformément aux dispositions de l'article 34 de l'A.R. du 08 octobre 1976. Dans ce cas, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

## 4.7 Autres immobilisations financières

Constituées de cautionnements versés en numéraire.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur valeur nominale.

## 5. Stocks et commandes en cours

Les commandes en cours sont valorisées à leur prix de revient.

Avenant CA 05/04/2021:

Au vu des réalités de l'activité de la coopérative, le CA du 01/03/2021 a arrêté les règles spécifiques suivantes :

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page A 19)

## 5.1 - Stocks fournitures et emballages.

Les fournitures à engager dans le processus de production des vins ainsi que les emballages sont valorisés à leur prix d'acquisition.

## 5.2 - Stocks produits en-cours de fabrication.

Dans un souci de pragmatisme, les règles suivantes sont adoptées pour approcher au mieux le prix de revient des produits :

vin en cuve ou en barrique : valorisation forfaitaire au prix de 4 euros/litre (soit 5.33/bouteille de 75 cl)

vin tiré-bouché (en bouteilles, avant étiquetage) : 6 euros/bouteille de 75 cl.

Suivant évolution, une indexation pourra être ultérieurement prévue.

## 5.3 - Stocks produits finis.

A préciser ultérieurement.

## 6. Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciation durable. Les règles d'évaluations des monnaies étrangères leur sont applicables.

Créances à un an au plus

Ces créances, inscrites à leur valeur d'origine, font l'objet de réductions de valeur lorsque à la date de clôture de l'exercice leur valeur estimée de réalisation est inférieure à leur prix d'inventaire.

Les règles d'évaluation des monnaies étrangères leur sont applicables.

## 7. Placements de trésorerie

## •Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières acquises au titre de placement de fonds sont évaluées à la plus basse des valeurs suivantes : prix d'acquisition ou valeur boursière en fin d'exercice, sauf à faire usage de la disposition prévue au dernier alinéa de l'article 31 de l'A.R. précité. Les titres non cotés sont, en principe, maintenus à leur prix d'achat.

Pour ce qui concerne les valeurs mobilières libellées en devises étrangères, les cours de change pris en considération sont les cours de change à la date de l'opération pour le prix d'achat, à la clôture de l'exercice social pour la valeur boursière.

## •Comptes à terme

Ces comptes font l'objet de réduction de valeur lorsque à la date de clôture de l'exercice, la valeur estimée de réalisation est inférieure au prix d'inventaire.

Les règles d'évaluation des monnaies étrangères leur sont applicables.

## •Valeurs disponibles

Ces valeurs sont estimées comme les comptes à terme ci-dessus.

## 8. Comptes de régularisation

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page A 20)

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les prorata des charges exposés au cours de l'exercice relatives à un exercice ultérieur et les prorata des produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les prorata des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé et les prorata des produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice écoulé mais, qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

Les prorata des charges à reporter sont évalués au montant afférent aux exercices ultérieurs. Les prorata des produits à échoir sont évalués au montant afférent à l'exercice clos.

Les prorata de charges restant à payer sont évalués au montant afférent à l'exercice clos. Les prorata de revenus à reporter sont évalués au montant revenant aux exercices ultérieurs.

#### 9. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines, mais dont le montant ne peut être qu'estimé. Parmi les risques à considérer figurent notamment :

- les grosses réparations ou gros entretiens ;
- les risques découlant :
  - d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations ;
  - de l'exécution de commandes passées ou reçues ;
  - de sûretés réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers ;
  - de positions et marchés à terme en devises ou en marchandises ;
  - de garanties techniques après ventes ou livraison ;
  - de litige en cours ;
  - de risques sur avances consenties ;
- tous les autres risques ou charges prévisibles.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

#### 10. Dettes à un an au plus et dettes à plus d'un an

Ces dettes restent inscrites à leur valeur nominale.

Règles d'évaluation établies à Herve

par le Conseil d'Administration

le 13/08/2018

modifiées par le CA du 09/03/2020 (méthode d'évaluation des vignes, immob.corporelles)

modifiées par le CA du 05/04/2021 (méthode d'évaluation des stocks fournitures et en-cours de fabrication)

---